

COVID-19

Recommandations des règles d'hygiène

dans le cadre de l'accueil d'enfants chez une assistante maternelle ou en MAM

Les informations de cette fiche se basent en partie sur la note gouvernementale du 1^{er} avril 2020 complétée par des recommandations du département de l'Oise qui se veulent informatives dans l'attente d'un guide ministériel. Elles peuvent évoluer à tout moment en fonction des connaissances et de la situation épidémique.

Certaines recommandations sont particulièrement difficiles à appliquer avec de jeunes enfants : les gestes de distanciation sociale avec ceux-ci sont d'autant plus délicats à appliquer qu'il ne faut pas négliger le besoin affectif des enfants, ceux-ci actuellement peuvent être perturbés par l'ambiance familiale du confinement et vont pour beaucoup retrouver leur assistante maternelle après une longue absence.

Règles générales

Une attention renforcée doit être portée aux règles d'hygiène au moyen de gestes simples pour préserver la santé des enfants accueillis mais aussi la vôtre et celle de votre entourage. Les mesures que vous mettez en place habituellement doivent être accentuées :

- * tousser ou éternuer dans son coude puis se laver les mains
- * utiliser des mouchoirs à usage unique
- * éviter de se toucher le visage et d'embrasser les enfants
- * nettoyer tous les jours les sols et les surfaces à portée de mains des enfants avec les produits usuels ou produits avec la norme EN 14476, sans oublier les poignées de porte, les interrupteurs, la rampe d'escalier, le bas des baies vitrées, la sonnette de la porte d'entrée.. Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces. Le vinaigre blanc ne possède pas les propriétés adéquates pour éliminer le germe, ni oxydant, ni gras, il ne sera d'aucune aide durant l'épisode de pandémie. Il faudra toujours attendre le délai de séchage du produit utilisé pour réutiliser l'espace traité et penser à aérer la pièce ou la chambre 10 à 15 minutes dans la mesure du possible, porte fermée, au minimum deux fois par jour.
- * nettoyer tous les jours le matériel utilisé (pot, plan et tapis de change, table, chaise, lit, barrière de sécurité...), les jouets en portant une vigilance particulière à ceux pouvant être portés à la bouche. Il est conseillé de limiter le nombre de jouets à disposition des enfants et de retirer les jouets difficiles à nettoyer (peluches, déguisements, jouets en tissu, ...)
- * vider tous les jours les poubelles et stocker dans un sac fermé
- * aérer régulièrement les pièces (5 à 10 minutes toutes les heures dans l'idéal)

Ce travail d'entretien répété ne doit pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien.

Lavage des mains

Il est recommandé de se laver les mains, régulièrement avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro alcoolique en l'absence d'eau à proximité, pendant 30 secondes. L'utilisation de ces solutions est déconseillée pour les enfants en bas âge. Le Flacon de solution hydro alcoolique doit être posé en un endroit non accessible aux enfants.

Vous devez vous laver les mains :

- ▶ avant l'arrivée des enfants,
- ▶ avant et après chaque préparation des repas

- ▶ avant et après chaque change d'un enfant ou accompagnement aux toilettes
- ▶ après y être allée vous-même
- ▶ avant et après toute manipulation d'un masque
- ▶ après s'être mouché, avoir éternué ou toussé

Vous devez laver les mains de l'enfant :

- ▶ à son arrivée
- ▶ avant et après chaque repas
- ▶ après chaque passage aux toilettes
- ▶ après chaque sortie à l'extérieur

Pour les enfants de moins de 2 ans, vous pouvez utiliser un gant éponge pour faciliter le nettoyage du visage et des mains en changeant après chaque utilisation.

L'accueil du parent et de l'enfant

L'accueil des parents doit s'effectuer de préférence en dehors du logement en respectant un mètre de distance en l'absence de possibilité de distanciation dans l'entrée du logement. Il est recommandé d'échelonner l'arrivée des parents, pour que les parents ne se croisent pas, et de demander à ce qu'un seul parent vienne déposer et rechercher son enfant.

Le temps de transmissions orales doit être court et concis, un RDV téléphonique peut être programmé si un échange plus soutenu est nécessaire.

Il est également préconisé de demander au parent de prendre la température de l'enfant chaque matin avant l'arrivée à votre domicile. Dans le contexte actuel, un enfant présentant de la température ne peut être accueilli et nécessite un avis médical.

Le port du masque

Le port du masque peut compléter ces gestes barrière mais ne les remplace pas. Il est obligatoire en MAM.

Le masque ne peut être porté que par les adultes et est interdit pour les jeunes enfants de moins de 6 ans (difficultés respiratoires et risque d'étouffement).

Le port du masque est indispensable lors de la rencontre avec les parents au minimum. Son utilisation et son entretien doivent respecter les préconisations du fournisseur. Généralement il est préconisé de le laver tous les jours à 60° pendant 30 minutes et si possible séché au sèche-linge, sinon il est repassé.

Lorsque le masque est posé dans le cours de la journée, il faut que la face externe ne soit pas au contact de surface qu'il pourrait contaminer. Prévoir un emplacement ou de quoi l'accrocher. En le remettant veiller à ce que les doigts ne touchent pas le côté externe (les masques avec élastique autour des oreilles sont d'usage plus facile).

Enfin, il peut être fortement conseillé notamment dans les temps de grande proximité avec l'enfant (biberon, jeu à hauteur de l'enfant, câlin...).

L'utilisation de gants

Les gants ne sont pas une mesure barrière obligatoire recommandée, ils peuvent servir ponctuellement pour un change ou un mouchage s'ils sont jetés dans une poubelle fermée immédiatement après usage.

Attention : ils sont une **fausse sécurité s'ils sont mal utilisés** et peuvent avoir un effet inverse contaminant. Il ne faut pas mettre de solution hydro alcoolique sur des gants.

L'organisation des activités

Il est important de garder une proximité affective avec l'enfant.

Vous devez trier les jouets en rangeant ceux non lavables (comme les puzzles en carton, livres papier qui sont mordillés) ; les jeux et leurs contenants peuvent être lavés au lave-vaisselle ou lave-linge selon leur taille ou dans un bac à douche (profiter du temps de sieste), pas de produit décontaminant spécifique, mais préférer les produits autorisés pour usage alimentaire qui ne seront d'aucune toxicité pour les enfants s'ils portent les objets à la bouche. Un enfant peut avoir un livre tissu lavable.

Direction de l'enfance et de la famille – Services PMI et Agréments petite enfance

Constituer pour chaque jour des bacs de jeux et jouets en nombre réduit et les changer chaque jour, ce qui permet le lavage et maintient l'intérêt des enfants ; ou bien un bac de jeux de même couleur attribués à chaque enfant, ou un plateau pour que le jeu libre persiste.

En MAM, les assistant(e)s maternel(le)s peuvent se répartir par groupes bien distincts de 3 ou 4 enfants (d'où la nécessité de repenser l'organisation d'une journée).

Certaines activités sont à privilégier car elles permettent de laisser de l'espace entre enfants : comptines, lectures et jeux de marionnettes où les enfants peuvent être assis à distance les uns des autres, jeux de cache-cache, parcours.

Veiller à ce qu'une tétine ne soit pas partagée.

Vous pouvez par ailleurs vous rendre à l'école pour conduire ou aller chercher un enfant accueilli en périscolaire. Vous devrez toutefois être vigilante aux mesures barrières et au lavage des mains au retour au domicile.

Le temps du repas

Laver à l'eau du robinet les fruits et légumes avant de les éplucher.

Jeter les emballages avant rangement (ex : cartons yaourt).

Conseiller aux parents qui fournissent les repas un entretien quotidien du sac isotherme de transport (eau + liquide vaisselle et rinçage).

Laver l'extérieur des contenants apportés par les parents (pot, boîtes, biberons), avant de les ranger dans le réfrigérateur.

Installer à table les enfants avec une certaine distance entre eux en veillant à ce qu'ils ne partagent pas leurs aliments ; si possible en MAM selon le nombre d'enfants, faire 2 tablées ou faire 2 services.

Si un enfant doit être aidé pour son repas, se mettre sur le côté et pas en face à face.

Le temps du repos

Si, à domicile, le lit est utilisé par plusieurs enfants dans la semaine selon les jours de présence de chacun, le matelas doit être aéré entre chaque enfant ainsi que les bords de lit et le drap housse et la « turbulette » sont changés à chaque fois.

Si des enfants dorment dans la même chambre, les lits doivent être écartés au maximum (les enfants ne doivent pas pouvoir se toucher de la main).

Les nouveaux accueils

Pour les nouveaux accueils, la présence d'un seul parent, hors présence des autres enfants et de la famille de l'assistant(e) maternel(le), est préconisée avec port de masques par chacun des adultes. Ce temps d'adaptation sans la présence d'autres enfants si possible peut être réalisé dans une pièce dédiée ou à l'extérieur si le temps le permet..

Si le parent en est d'accord, seule la pièce principale d'accueil est visitée, des photos des autres lieux peuvent être envoyées ; la visite complète sera effectuée quand cela sera plus facile. En revanche, si le parent souhaite voir toutes les pièces d'accueil, cela reste son droit et fait partie des obligations professionnelles, l'aménagement du moment propice est à étudier ensemble. (Ex : le samedi ou en fin de journée sans la présence d'autres enfants et permettant de faire le ménage à la suite du passage du parent).

Pour la signature du contrat, il est important d'échanger au maximum par téléphone auparavant pour ne pas passer trop de temps en proximité lors de la signature, qui se fait chacun assis à un bout d'une table sans partage de stylos.

Les services de PMI et Agréments petite enfance restent mobilisés pour vous accompagner dans cette période et répondre à vos éventuelles questions.

Liens utiles

La plateforme téléphonique dédiée aux assistantes maternelles mise en place par le Département de l'Oise depuis le début de la crise sanitaire reste joignable au 03 44 06 66 26.

Pour toute question liée à votre contrat de travail, nous vous invitons à contacter votre relais d'assistantes maternelles ou la DIRECCTE (03 28 16 46 88 – hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr). Vous pouvez consulter la carte des relais d'assistantes maternelles via le lien suivant: http://www.oise.fr/fileadmin/Oise.fr/Enfance_Famille/Relais-assistantes-maternelles-oise-carte-2018.jpg .

Par ailleurs : veillez à préserver le fonctionnement du système de santé par un bon usage des numéros d'appel :

- Appeler le numéro vert national 0 800 130 000 pour toute question générale sur le COVID 19
- Appeler le 03 20 30 58 00 pour les questions en lien avec la région Hauts-de-France
- Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Nous vous invitons à consulter les sites suivants pour vous tenir informées :

- Le site du gouvernement, avec toutes les consignes et les informations sanitaires sur le coronavirus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Le ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- La préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr>
- Le Département de l'Oise pour les mises à jour de la foire aux questions : <http://oise.fr>
- L'ARS : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>
- La DIRECCTE : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr>